

DEPARTEMENT de la VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 27 avril 2026

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mars 2026.

L'an deux-mil vingt-six, le 27 avril,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme ELINEAU Claudine, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme CORNEC Patricia, Mr PAINCHAUD Franck, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mr ORSONNEAU Grégory, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr POIRAUDEAU Jean-Guy, Mme CAVALIERE Julie, Mme FORTINEAU Mathilde, Mme COUTON Elodie

Madame CAVALIERE Julie a été désignée secrétaire de séance,

ORDRE DU JOUR :

1 – Décisions du Maire

2 – Délibérations

- Acquisition tondeuse
- Composition de la CCID
- Renouvellement convention mise à disposition agent comptable
- Désignation représentant e-collectivité
- Désignation correspondant défense

3 - Dossiers et travaux en cours

- Pôle commerce
- Lotissement Les Brosses 3
- Local Chasse
- SyDEV travaux Grand Bois

4 - Comptes rendus des Commissions

- Tourisme
- Communication
- CCAS

5 – Questions diverses

- Cérémonie 8 mai
- Informations Comité de Jumelage
- Date commission voirie-bâtiment

1 – DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 30 Mars 2026 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décisions du Maire :
- 30/03/2026 : Renonciation au droit de préemption parcelles AE24 et AE 25 pour une superficie totale de 3 514 m², 12 rue de la Fontaine



2 – DELIBERATIONS

DELIB n°2026.04.01 - ACQUISITION TONDEUSE AUTOPORTEE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la tondeuse autoportée des services techniques.

Plusieurs devis ont été demandés et certains matériels ont été essayés par les agents en présence des élus référents. Le choix s'est porté sur la proposition de l'entreprise A&MS pour une tondeuse GRILLO pour 24 513.30 € HT. Mr le Maire propose au Conseil de valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée
- **VALIDE** le devis de l'entreprise A&MS pour un montant de 24 513.30 € HT soit 29 495.72 € TTC
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis.

DELIB n°2026.04.02 - PROPOSITION DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID). Il explique que, bien que les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, il appartient néanmoins au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. S'agissant des communes de moins de 2 000 habitants, la commission doit comprendre le maire et 6 commissaires.

Il poursuit en indiquant que les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont strictes, à savoir :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans au minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle) ;
- être familiarisé avec la vie de la commune ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il indique que la liste dressée par le Conseil Municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

La liste doit ainsi comporter 24 noms pour les communes de moins de 2 000 habitants

En outre, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être choisi parmi les propriétaires de bois ou forêts, il convient donc lors de l'établissement de la liste, de le préciser à l'attention du directeur des services fiscaux.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt quatre noms ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de dresser la liste de présentation des commissaires suivante :

| | <i>Titulaire</i> | <i>Suppléant</i> |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Agent municipal | <i>Jérôme BIRON</i> | <i>Lucie MORNET</i> |
| Propriétaire extérieur | <i>Xavier CHAPOT DE LA CHANONIE</i> | <i>Jacques HILLAIRET</i> |
| Autres | <i>Alain PERROCHEAU</i> | <i>Yannick BADREAU</i> |
| | <i>Jean CHAUVIN</i> | <i>Jean-Claude MORNET</i> |
| | <i>Dominique HILLAIRET</i> | <i>Aude BARREAU</i> |
| | <i>Fabrice CRAIPEAU</i> | <i>Louis-Marie FORTINEAU</i> |
| | <i>Louis GUYOCHET</i> | <i>Daniel ORSONNEAU</i> |
| | <i>Alain HILLAIRET</i> | <i>Laurence BASSEE</i> |
| | <i>Alain-Marie RABAUD</i> | <i>Bruno PATEAU</i> |
| | <i>Julien GAUDIN</i> | <i>Danièle MORNET</i> |
| | <i>Jacques GIRAUDEAU</i> | <i>Renaud GAUDIN</i> |
| | <i>Evelyne MORNET</i> | <i>Noëlla BADREAU</i> |

DELIB n°2026.04.03 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AGENT EN CHARGE DE LA COMPTABILITE DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES A LA COMMUNE DE MARTINET

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L.512-15 et L.512-28,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Mr le Maire rappelle que l'agent en charge de la comptabilité est mise à disposition de la commune par la commune de St Julien des Landes pour 10 % d'un temps plein jusqu'au 16 avril 2026. Il propose de renouveler cette mise à disposition dans la même quotité de temps.

Considérant la modification du temps de travail de l'agent en charge de la comptabilité sur la commune de St Julien des Landes (passage à 21h), il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition entre la commune de St Julien des Landes et la commune de Martinet pour 16.67% à compter du 17 avril 2026 et pour une durée de 3 ans.

Mr le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention de mise à disposition entre la commune de Saint Julien des Landes et la commune de Martinet telle que présentée en annexe

- AUTORISE Mr le Maire à signer tout document à intervenir.

DELIB n°2026.04.04 - ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES AU SEIN DU COLLEGE DES COMMUNES

Le Maire expose :

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que :

- Monsieur Laurent BOURGEOIS s'est porté candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret :

- Monsieur Laurent BOURGEOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu représentant de la commune.

DELIB n°2026.04.05 - : ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, le Conseil Municipal doit élire un « correspondant défense » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Pour les accompagner et les soutenir dans leur mission, vos « correspondants défense » peuvent compter sur les délégués militaires départementaux (DMD) en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (institut des hautes études de défense nationale).

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de se correspondant défense.

Considérant que se présente à la candidature de correspondant défense de la commune auprès du Ministère de la Défense :

- Monsieur Pierre MENARD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Monsieur Pierre MENARD

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de bulletins total : | 15 |
| Nombre de bulletins nuls : | 0 |
| Nombre d'abstention : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| Nombre de voix obtenues : | 15 |

Le conseil municipal ELIT :

- *Correspondant défense de la commune de Martinet auprès du ministère de la défense.*
 - o *Monsieur Pierre MENARD*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Pôle Commerce** : la réunion de lancement du chantier a eu lieu le 23 avril. Démarrage des travaux prévu le 26 mai pour une fin de chantier en mars 2027. Un point de situation a été fait avec l'EPF sur les travaux en cours avec leurs sous-traitants (coloris enduit du mur de la sacristie, diminution de l'arase du haut de l'escalier...)

Concernant le lot 11 (Métallerie Extérieur) toujours infructueux, l'AMO et l'Architecte ont revu le cahier des charges afin de simplifier la demande et obtenir des offres plus intéressantes.

Réunion le 4 mai 2026 avec la CCI pour remise de l'étude de faisabilité.

- **Lotissement Les Brosses 3** : les travaux ont débuté le 7 avril dans de très bonnes conditions pour le passage des réseaux et le terrassement des parcelles.
- **Aménagement Local Chasse et abords** :
 - 1^{ère} phase de travaux terminée avec la réalisation de la base solide pour la mise en place du mobil home prévu avant l'été.
 - 2^{ème} phase en juillet avec les travaux de branchement au réseau EU.
- **SyDEV travaux Grand Bois** : les travaux sont terminés, restera les candélabres à poser.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **Commission Tourisme du 2 avril 2026**
- **Commission Communication du 7 avril 2026** : réalisation de la lettre d'avril

- **CCAS** : désignation des représentants de la commune dans les différentes commissions de la CCPA

| | AMENAGEMENT / URBANISME | COMMUNICATION | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | FINANCES / MARCHES PUBLICS / RESSOURCES HUMAINES |
|---------------------------------|--|---|---|---|
| VICE PRESIDENT (par délégation) | Michel PAILLUSSON | Michel PAILLUSSON | Sylvain MONIOT-BEAUMONT | Sébastien PAJOT |
| Martinet | Patrice BRET | Laurent BOURGEOIS | Pierre MENARD | Michel PAILLUSSON |
| | ACTION SOCIALE / PREVENTION / SANTE | CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME | OFFICE DE TOURISME PROMOTION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE COMMUNICATION | PETITE ENFANCE / PARENTALITE / ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS |
| VICE PRESIDENT (par délégation) | Nadia REMAUD | Nadia REMAUD | Nadia REMAUD | Ludovic CHETANNEAU |
| Martinet | Florence Masson | Florence Masson | Patricia CORNEC | Claudine ELINEAU |
| | AFFAIRES SCOLAIRES / RESTAURATION SCOLAIRE | HABITAT / LOGEMENT / PATRIMOINE BATI | INFRASTRUCTURES RESEAUX DE VOIRIE | DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ANIMATIONS |
| VICE PRESIDENT (par délégation) | Ludovic CHETANNEAU | Olivier GRIT | Olivier GRIT | Nathalie FRAUD |
| Martinet | Amandine GIRAUDEAU | Gregory ORSONNEAU | Patrice BRET | Jean Guy POIRAUDEAU |
| | MOBILITES ET ACTIONS POUR LA NATURE | RESEAU DES BIBLIOTHEQUES / CIVISME | COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS | SPORTS |
| VICE PRESIDENT (par délégation) | Nathalie FRAUD | Nathalie FRAUD | Michel COUMAILLEAU | Michel COUMAILLEAU |
| Martinet | Franck PAINCHAUD | Mathilde FORTINEAU | Florence MASSON | Jean Guy POIRAUDEAU |
| | DEVELOPPEMENT NUMERIQUE | PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PCAET | ASSAINISSEMENT / EAU / GEMAPI | |
| VICE PRESIDENT (par délégation) | Michel COUMAILLEAU | Jean-François PEROCHEAU | Jean-François PEROCHEAU | |
| Martinet | Laurent BOURGEOIS | Michel PAILLUSSON | Patrice BRET | |

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 mai
- Informations Comité de Jumelage : Nouvelle présidente : Sabine MORNET
 - 26 au 29 juin 2026 accueil de 12 personnes de Charvonnex
 - 31 juillet au 10 août 2026 : accueil de 16 Roumains de Faragau
- Date commissions
 - Voirie : 30 Mai 2026 à 9h30
 - Tourisme : 28 Mai 2026 à 18h00 au camping
 - Cadre de Vie : 27 mai 2026 à 18h00
 - CCAS : 8 juin 2026 à 19h00

Prochaine réunion : 8 Juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, Mr PAILLUSSON Michel clôt la séance à 22h15.

Le Maire
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Julie CAVALIERE


